



Recours contre des squatteurs

Par **cjouron_old**, le **25/06/2007** à **10:01**

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais un renseignement juridique. Des squatteurs occupant le logement au dessus du mien depuis un an devant bientôt être expulsés, je crains qu'ils ne tentent de squatter mon propre logement à l'occasion de mon départ en vacances.

Quelles mesures sont à prendre au préalable quand on a ce genre de crainte et quel recours puis-je avoir si malgré tout je suis victime de squatteurs ?

Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement,

Par **Dinah**, le **25/06/2007** à **13:56**

Bonjour.

Pour ce qui est de la prévention, il n'y a malheureusement pas grand chose à faire, si ce n'est vérifier les serrures, etc...

De toute façon je suppose que le logement squatté était un logement vide, je ne vois donc pas pourquoi les squatteurs iraient risquer très gros pénalement en rentrant chez vous par effraction pendant vos vacances. A mon avis ils rechercheront un autre logement vide de tout occupant.

Vous pouvez aussi avertir la gendarmerie, qui en général pendant l'été surveille les maisons,

surtout quand il y a des risques de cambriolage.

Si toutefois vous trouviez quand même des squatteurs chez vous en rentrant de vacances, avertissez la gendarmerie ou la police.